

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-169 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2022, le lundi 3 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mardi 27 septembre 2022 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 16 - Nombre de votants : 75

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Marie-Noëlle TAUTY, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL (*jusqu'à la délibération n°2022-157*), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Daniel ROUSSET (*jusqu'à la délibération n°2022-158*), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2022-142*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Patricia GRIMAL), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Joël BRUNET (à Jean-Marc RIGAUD), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Roland VEILLARD (à Denis JACQUEMIN), Alexandre NANCHI (à Stéphanie JULLIEN), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Elisabeth LAROCHE (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Régine GIROUD), Frédéric BARDOT (à Lionel MANOS), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Gaël ALLAIN (à Ludovic PUIGMAL), Françoise GIRAUDET (à Liliane FALCON), Eric BEAUFORT (à Patrick MILLET), Bernard GUERS (à Roselyne BURON).

Etaient excusés et suppléés : Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU).

Etaient excusés : Jean PEYSSON, Jean MARCELLI, Daniel BEGUET.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Dominique DELOFFRE.

Objet : Communication du rapport d'activité du Syndicat mixte BUCOPA pour 2021

M. Jean-Louis GUYADER, président, présente le rapport d'activité du syndicat Mixte du BUCOPA pour 2021.

Il rappelle que le syndicat mixte a comme compétence la mise en œuvre, l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'évaluation et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, conformément à l'article L. 143-16 du Code de l'Urbanisme. Il est composé de 82 communes (voir carte) et son comité compte 82 délégués sous la présidence de M. Alexandre NANCHI.

En 2021, le syndicat mixte a donné des avis sur 3 modifications de PLU, 4 permis de construire à enjeu, 1 implantation de stockage de déchets inertes.

Il a été décidé, lors du comité syndical du 22 juin 2021, de lancer une procédure de modification du SCoT. Un document de concertation a été élaboré pour constituer la base du contenu des modifications envisagées. Il fut soumis à une concertation publique préalable qui fut organisée entre le 30 novembre 2021 et le 26 février 2022.

Pour rappel, figure sur le site internet www.bucopa.fr l'ensemble des informations et des documents concernant la procédure de modification en cours.

En 2021, la contribution financière de la CCPA au fonctionnement du syndicat mixte s'est élevée à 81 994,93 €.

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité du syndicat Mixte du BUCOPA pour 2021.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Acte rendu exécutoire après :
Dépôt en Préfecture, le 6 octobre 2022
et publication le 7 octobre 2022*

Le Président, Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

